

HAITI

MISE À JOUR DE PROJECTION DE L'ANALYSE DE SEPTEMBRE 2022

ANALYSE IPC DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AIGUË MARS - JUIN 2023

Publié le 23 mars 2023

SITUATION PROJETÉE (MARS - JUIN 2023)

<p>4,9M 49% de la population analysée</p> <p>Personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë élevée (Phase IPC 3 ou +)</p> <p>AYANT BESOIN D'UNE ACTION URGENTE</p>	Phase 5	0 Catastrophe
	Phase 4	1 808 000 Urgence
	Phase 3	3 082 000 Crise
	Phase 2	2 670 000 Stress
	Phase 1	2 347 000 Sécurité alimentaire

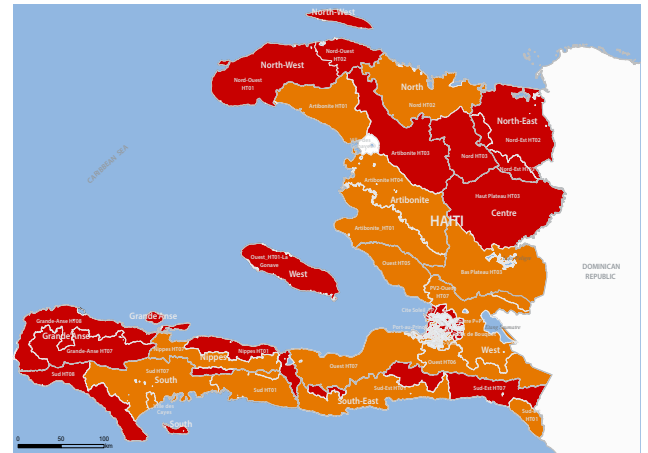
VUE D'ENSEMBLE

Combien et Quand ? Les résultats de cette actualisation (période mars à juin 2023) confirment une situation d'insécurité alimentaire toujours préoccupante marquée par une légère dégradation par rapport à l'analyse de septembre 2022. Ainsi, les populations classées en Phase 4 de l'IPC (Urgence) ont été revues de 1,7 million à 1,8 million, passant de, respectivement, 17% à 18% de la population analysée. Les populations classées en Phase 3 de l'IPC (Crise) ont été actualisées de 3,04 millions à 3,08 millions représentant toujours 31% de la population analysée. Au total, avec cette analyse actualisée, 4,9 millions de personnes sont en besoin d'une action urgente pour sauver des vies, combler les déficits de consommation, et protéger les moyens d'existence, contre 4,7 millions projetés lors de l'analyse de septembre 2022. Une légère amélioration est enregistrée dans la zone de Cité Soleil qui, sur la dernière analyse, présentait 5 % de sa population (soit près de 20. 000 personnes) en Phase 5 de l'IPC (Catastrophe). L'assistance alimentaire humanitaire, qui sur les derniers mois a atteint 30 pourcents de la population ciblée de Cité Soleil a été un élément de mitigation très importante. Cité Soleil reste toutefois en Phase 4 de l'IPC (Urgence) au regard des indicateurs de sécurité alimentaire. En outre, une amélioration est observée au niveau de la ville de Jérémie, avec une diminution de la proportion de population en Urgence (Phase 4 de l'IPC), désormais à 10%. Toutefois, malgré la projection déjà préoccupante dans l'analyse antérieure, l'assistance alimentaire humanitaire programmée n'a pas été mise à l'échelle.

Où et Qui ? Outre ces deux zones (Cité Soleil et la Ville de Jérémie), les classifications ressorties de l'analyse antérieure ont été confirmées, à l'exception des proportions par phase pour des zones comme les Nippes HT01 et HT07 et la ville des Cayes (légère amélioration pour ces trois zones), Artibonite HT01 et HT04, Grande Anse HT07, Nord HT 02, Nord-Ouest HT01, Péti-on-ville et Tabarre (légère dégradation comparée à la classification projetée de septembre 2022).

Pourquoi ? Tel que prévu dans l'analyse de septembre 2022, la forte inflation, alimentée par la dépréciation du taux de change de la gourde par rapport au dollar et par la hausse du coût des transports, ainsi que le climat sécuritaire délétère, continuent de réduire le pouvoir d'achat des ménages les plus pauvres qui sont obligés de recourir à des stratégies de moyens d'existence non soutenables. Le niveau de vulnérabilité structurelle du pays explique également que de nombreux ménages sont extrêmement sensibles aux chocs (aléas climatiques, hausse des prix, pertes des récoltes, ...) et sont particulièrement sujets à l'insécurité alimentaire aiguë.

Situation projetée mars - juin 2023



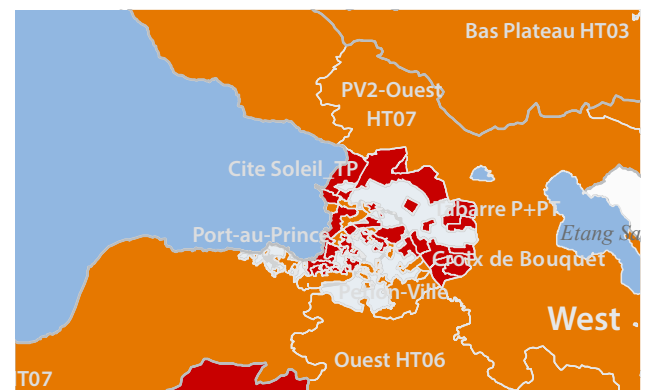
LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)



Situation projetée du Port au Prince



Facteurs déterminants



Violence des gangs armés

Persistance de la violence des gangs qui limite la circulation des marchandises et des personnes.



Inflation

Dépréciation de la monnaie locale par rapport au dollar américain, réduction des transferts en provenance de l'étranger.



Faibles récoltes agricoles

dues à une pluviométrie inférieure à la normale et à la décapitalisation des ménages.

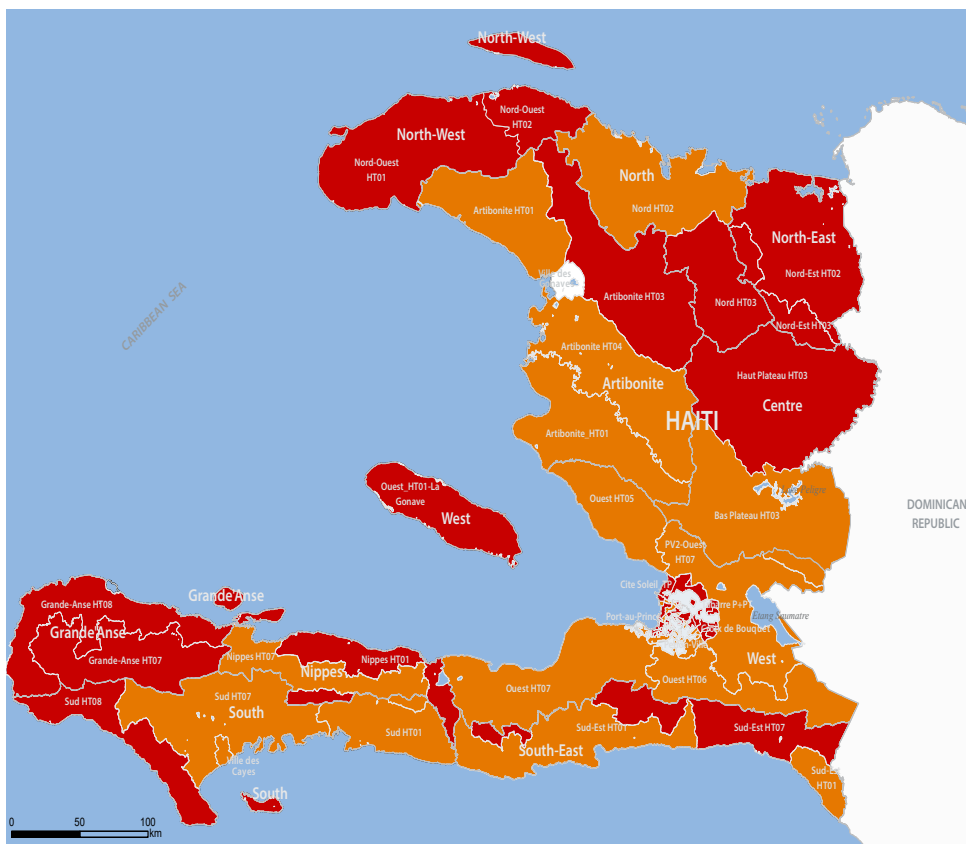


Assistance alimentaire

Faible niveau d'assistance dans certaines zones de préoccupation



CARTE ET TABLEAU DE LA MISE À JOUR DE LA SITUATION PROJÉTÉE (MARS - JUIN 2023)



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

- 1 - Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine
- Zones non analysées

Niveau de preuve
** Moyen

Estimation de population pour la situation projetée (mars 2023 – juin 2023)

Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%		#per.	%
Artibonite	Artibonite_ht01	629 383	157 346	25	188 815	30	188 815	30	94 407	15	0	0	3	283 222	45
	Artibonite ht03	401 532	80 306	20	100 383	25	120 460	30	100 383	25	0	0	4	220 843	55
	Artibonite ht04	458 065	114 516	25	114 516	25	160 323	35	68 710	15	0	0	3	229 033	50
	Artibonite Total	1 488 980	352 168	24	403 714	27	469 597	32	263 500	18	0	0		733 097	49
Carrefour	Carrefour_P+TP	343 327	102 998	30	120 164	35	68 665	20	51 499	15	0	0	3	120 164	35
	Carrefour Total	343 327	102 998	30	120 164	35	68 665	20	51 499	15	0	0		120 164	35
Centre	Bas plateau ht03	361 537	90 384	25	108 461	30	126 538	35	36 154	10	0	0	3	162 692	45
	Haut plateau ht03	346 064	51 910	15	103 819	30	121 122	35	69 213	20	0	0	4	190 335	55
	Centre Total	707 601	142 294	20	212 280	30	247 660	35	105 367	15	0	0		353 027	50
Cité Soleil	Cité Soleil P_TP	384 124	57 619	15	76 825	20	115 237	30	134 443	35	0	0	4	249 680	65
	Cité Soleil Total	384 124	57 619	15	76 825	20	115 237	30	134 443	35	0	0		249 680	65
Croix des Bouquets	Croix de Bouquet P+ TP	78 005	23 402	30	15 601	20	19 501	25	19 501	25	0	0	4	39 002	50
	Croix des Bouquets Total	78 005	23 402	30	15 601	20	19 501	25	19 501	25	0	0		39 002	50
Delmas	Delmas P+TP	357 728	107 318	30	107 318	30	89 432	25	53 659	15	0	0	3	143 091	40
	Delmas Total	357 728	107 318	30	107 318	30	89 432	25	53 659	15	0	0		143 091	40



Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%		#per.	%
Grand-Anse	Grande-anse ht07	153 652	23 048	15	38 413	25	53 778	35	38 413	25	0	0	4	92 191	60
	Grande-anse ht08	267 852	40 178	15	53 570	20	93 748	35	80 356	30	0	0	4	174 104	65
	Ville de Jérémie	42 388	10 597	25	12 716	30	14 836	35	4 239	10	0	0	3	19 075	45
	Grand-Anse Total	463 892	73 823	16	104 700	23	162 362	35	123 007	27	0	0		285 369	62
Nippes	Nippes ht01	157 903	31 581	20	47 371	30	47 371	30	31 581	20	0	0	4	78 952	50
	Nippes ht07	167 769	50 331	30	50 331	30	58 719	35	8 388	5	0	0	3	67 107	40
	Nippes Total	325 672	81 911	25	97 702	30	106 090	33	39 969	12	0	0		146 059	45
Nord	Nord ht02	563 661	169 098	30	140 915	25	169 098	30	84 549	15	0	0	3	253 647	45
	Nord ht03	234 480	46 896	20	58 620	25	82 068	35	46 896	20	0	0	4	128 964	55
	Nord Total	798 141	215 994	27	199 535	25	251 166	31	131 445	16	0	0		382 611	48
Nord-Est	Nord-est ht02	393 967	78 793	20	98 492	25	137 888	35	78 793	20	0	0	4	216 681	55
	Nord-Est Total	393 967	78 793	20	98 492	25	137 888	35	78 793	20	0	0		216 681	55
Nord-Ouest	Nord-ouest ht01	330 098	66 020	20	82 525	25	99 029	30	82 525	25	0	0	4	181 554	55
	Nord-ouest ht02	277 489	55 498	20	69 372	25	97 121	35	55 498	20	0	0	4	152 619	55
	Nord-Ouest Total	607 587	121 517	20	151 897	25	196 151	32	138 022	23	0	0		334 173	55
Ouest	Ouest_ht01-la gonave	87 077	21 769	25	17 415	20	30 477	35	17 415	20	0	0	4	47 892	55
	Ouest ht05	198 551	49 638	25	49 638	25	69 493	35	29 783	15	0	0	3	99 276	50
	Ouest ht06	120 156	30 039	25	42 055	35	36 047	30	12 016	10	0	0	3	48 063	40
	Ouest ht07	1 005 027	351 759	35	201 005	20	301 508	30	150 754	15	0	0	3	452 262	45
	Ouest Total	1 410 811	453 205	32	310 113	22	437 525	31	209 968	15	0	0		647 493	46
Petion-Ville	Petion Ville P+TP	168 897	42 224	25	50 669	30	50 669	30	25 335	15	0	0	3	76 004	45
	Petion-Ville Total	168 897	42 224	25	50 669	30	50 669	30	25 335	15	0	0		76 004	45
Port au Prince	Port au Prince P+TP	955 459	143 319	15	334 411	35	286 638	30	191 092	20	0	0	4	477 730	50
	Port au Prince Total	955 459	143 319	15	334 411	35	286 638	30	191 092	20	0	0		477 730	50
Sud	Sud ht01	94 602	23 651	25	28 381	30	28 381	30	14 190	15	0	0	3	42 571	45
	Sud ht07	399 618	119 885	30	99 905	25	119 885	30	59 943	15	0	0	3	179 828	45
	Sud ht08	226 223	45 245	20	56 556	25	67 867	30	56 556	25	0	0	4	124 423	55
	Ville des Cayes	86 780	26 034	30	26 034	30	26 034	30	8 678	10	0	0	3	34 712	40
	Sud Total	807 223	214 815	27	210 875	26	242 167	30	139 367	17	0	0		381 534	47
Sud-Est	Sud-est ht01	370 071	74 014	20	111 021	30	129 525	35	55 511	15	0	0	3	185 036	50
	Sud-est ht07	213 716	53 429	25	53 429	25	64 115	30	42 743	20	0	0	4	106 858	50
	Sud-Est Total	583 787	127 443	22	164 450	28	193 640	33	98 254	17	0	0		291 894	50
Tabarre	Tabarre P+TP	31 556	7 889	25	11 045	35	7 889	25	4 733	15	0	0	3	12 622	40
	Tabarre Total	31 556	7 889	25	11 045	35	7 889	25	4 733	15	0	0		12 622	40
Grand Total		9 906 757	2 346 733	24	2 669 791	27	3 082 278	31	1 807 955	18	0	0		4 890 233	49

Note : Une population en Phase 3+ ne reflète pas nécessairement l'ensemble de la population nécessitant une action urgente. En effet, certains ménages peuvent être en Phase 2 ou même 1, mais uniquement parce qu'ils ont reçu une aide, et peuvent donc avoir besoin d'une action continue. Les incohérences marginales qui peuvent apparaître dans les pourcentages globaux des totaux et des grands totaux sont imputables aux arrondis.



VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE À JOUR DE LA SITUATION PROJETÉE (MARS - JUIN 2023)

Une mise à jour de l'IPC Insécurité Alimentaire Aiguë a été menée en Haïti en mars 2023, en vue d'actualiser la période de projection (mars – juin 2023) publiée en octobre 2022. Cette analyse s'est basée sur de nouvelles informations permettant d'actualiser les hypothèses de la période de projection (mars – juin 2023) utilisées en septembre 2022. Il s'agit plus particulièrement de l'évolution de la situation socio-politique et économique (situation de l'économie haïtienne, impact sur le pouvoir d'achat des ménages), des conditions sécuritaires (violence des gangs) et climatiques (perspectives de la campagne agricole). L'assistance humanitaire a également été considérée. Toutes les hypothèses ont été vérifiées au cours de l'atelier de mars 2023 et sont validées.

Selon les résultats de cette analyse de mise à jour, pour la période allant de mars à juin 2023, 18% de la population analysée (1 808 000 personnes) est classée en Phase 4 de l'IPC (Urgence) et 31% (3 082 000 personnes) en Phase 3 de l'IPC (Crise) soit 49% de la population en besoin d'une action urgente pour protéger des vies et sauver des moyens d'existence.

Parmi les 32 zones analysées, 15 zones se trouvent en Phase 4 de l'IPC (Urgence), telles que les deux zones du département de la Grand'Anse (Grand'Anse HT07 et HT08), celles du département du Nord-Ouest (Nord-Ouest HT01 et HT02), la partie côtière du département du Sud (Sud HT08), la zone des Nippes HT01, le Haut Plateau (Centre HT03), la zone Nord HT03, Nord-Est HT02, la zone Artibonite HT03, du Sud-Est HT07, de la Gonâve ainsi que les quartiers pauvres et très pauvres de Cité-Soleil, de la Croix-des-Bouquets et de Port-au-Prince. Le reste du pays est classé en situation de crise (Phase 3 de l'IPC).

Outre les zones en insécurité alimentaire d'Urgence (Phase 4 de l'IPC), 11 présentent une sévérité majeure avec 15% de population estimée en Phase 4 de l'IPC. Ce sont notamment les zones de l'Artibonite HT01 et HT04, du Nord HT02, de la zone bananière de l'Ouest (HT05), de l'Ouest HT07, les zones de montagne du Sud et du Sud-Est (Sud HT07, Sud-Est HT07), la zone Sud HT01 et les quartiers pauvres de Carrefour, de Delmas, de Pétiion-Ville et de Tabarre.

Comparée à la période de septembre 2022 – février 2023, une détérioration de la situation demeure entre les deux périodes, en particulier pour les personnes en situation de Crise (phase 3 de l'IPC), dont le nombre passe de 2,9 millions pour la période de septembre 2022 - février 2023 à 3,1 millions pour mars – juin 2023. Si le pourcentage de personnes en Phase 4 de l'IPC (Urgence) demeure à des niveaux similaires entre les deux périodes (18%), plus aucune personne n'apparaît en Phase 5 de l'IPC (Catastrophe) pour la période actualisée de mars – juin 2023.

Selon l'analyse IPC Chronique de 2015, 3 millions de personnes (43 % de la population analysée) se trouvent en Insécurité Alimentaire Chronique Modérée (Niveau 3) ou en Insécurité Alimentaire Chronique sévère (Niveau 4). Ces chiffres reflètent davantage l'amenuisement de la capacité des ménages, notamment des

HYPOTHESES CLES :

Les hypothèses actualisées ci-dessous ont été retenues pour cette actualisation de l'analyse IPC. Un certain nombre de facteurs risquant d'affecter la situation d'insécurité alimentaire, il convient également de les suivre de près.

Violence des gangs – La violence des gangs risque de continuer à se détériorer au cours de la période de projection particulièrement au niveau de la zone métropolitaine et dans l'Artibonite

La tendance des prix du pétrole – En raison de la suspension de la subvention des prix du carburant, toute augmentation des prix du pétrole sur le marché international sera directement répercutée sur le prix à la pompe au niveau national et par conséquent sur les prix des produits alimentaires de base.

Perspectives de la campagne de printemps - Selon les prévisions de l'USGS, des précipitations moyennes sont attendues au cours de la période de l'analyse. Cela devrait favoriser la mise en place de la campagne de printemps 2023. Toutefois les agriculteurs seront contraints de limiter la superficie emblavée ce qui limitera la demande de main d'œuvre pour la campagne de printemps en raison du niveau de décapitalisation des exploitations agricoles et la cherté des intrants (semence, fertilisants, main-d'œuvre).

Perspectives de l'économie haïtienne– La tendance de détérioration observée concernant le cadre macroéconomique (taux d'inflation, taux de change, ...) devrait se maintenir pendant la période d'analyse.

Perspectives de l'assistance humanitaire–La couverture de l'assistance devrait être limitée en raison du faible niveau de financement, l'accès humanitaire relativement limités dans certaines zones et l'évacuation du personnel critique des organisations humanitaires liée à la situation sécuritaire.

Perspectives du pouvoir d'achat–Les ménages devraient encore voir leur pouvoir d'achat se détériorer tout au long de la période de l'analyse. La détérioration du pouvoir d'achat pourrait toutefois être atténuée si le gouvernement arrive à trouver une issue à la crise de carburant, à stabiliser la situation macroéconomique et à réduire l'impact des gangs armés.

Situation sécuritaire –La situation sécuritaire devrait continuer à se détériorer particulièrement dans la zone métropolitaine, la zone Artibonite HT04.



plus pauvres, à accéder à la nourriture. Ces familles ont recours à des stratégies d'adaptation négatives provoquant l'érosion de leurs moyens d'existence.

Le contexte n'a guère changé depuis septembre 2022 mais les facteurs évoqués un peu plus haut tendent à accentuer la vulnérabilité dans le pays : en effet, la violence des gangs se maintient et risque de s'aggraver au cours de la période analysée. Par ailleurs, les prévisions de l'USGS annoncent des précipitations moyennes de mars à juin 2023. Cela devrait favoriser la mise en place de la campagne de printemps 2023 mais les agriculteurs décapitalisés diminueraient les superficies emblavées. Les opportunités de revenus relatives à la demande de main d'œuvre pour ladite campagne seront limitées, en raison du niveau de décapitalisation des exploitants agricoles et de la cherté des intrants (semence, fertilisants, main-d'œuvre). La détérioration du contexte macroéconomique (taux d'inflation élevé, instabilité du taux de change, etc.) devrait amplifier davantage la chute du pouvoir d'achat, notamment pour les plus vulnérables. L'érosion du pouvoir d'achat pourrait être atténuée si le gouvernement arrive à trouver une issue à la crise de carburant, à stabiliser les prix de certains produits de base, locaux et importés, et à neutraliser ou réduire l'influence des gangs armés.

Parallèlement, la couverture de l'assistance alimentaire humanitaire d'urgence devrait être très limitée en raison du faible niveau de financement, de l'accès humanitaire relativement limité dans certaines zones et de l'évacuation du personnel critique des organisations humanitaires, compte tenu de la situation sécuritaire dans le pays.



ZONES LES PLUS AFFECTÉES (MARS - JUIN 2023)

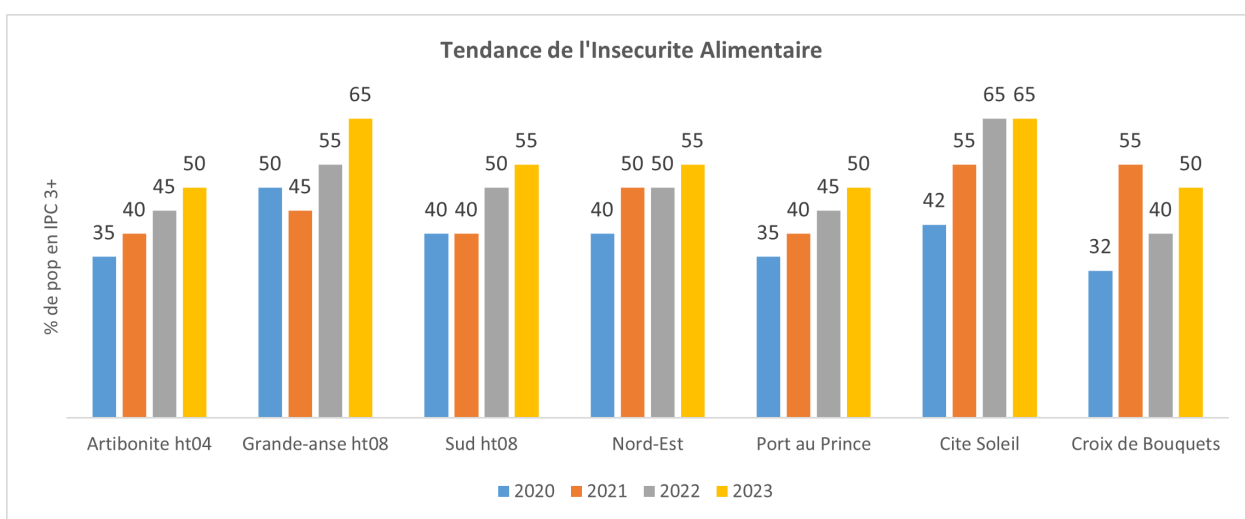
Les zones les plus affectées sont les zones classées en insécurité alimentaire d'urgence (phase 4 de l'IPC) avec au moins 50% des ménages souffrant d'insécurité alimentaire aiguë élevée (phase 3 de l'IPC ou pire). Les ménages de ces zones ont subi une perte extrême de leurs avoirs relatifs aux moyens d'existence et/ou des déficits de consommation alimentaire importants à court terme.

Il s'agit plus particulièrement des zones suivantes :

- Les quartiers pauvres de Port au Prince, de Croix-des-Bouquets et de Cité Soleil ;
- Le Nord-Est ;
- La Gonâve ;
- La Grand'Anse rurale ;
- La zone côtière du département du Sud (Sud-HT08¹) ;
- La zone de plateau du département du Nord² (Nord HT03) ;
- Le Haut Plateau central ;
- L'Artibonite HT03 (Zone de plateau)³ ;
- Les Nippes HT01⁴ ;
- Nord-Ouest HT 01 et HT 02
- Sud Est HT 07

Parmi ces zones classées en Phase 4 de l'IPC, certaines zones méritent une attention particulière dans la mesure où elles ont subi les plus fortes détériorations de la situation de sécurité alimentaire au cours des quatre dernières années comme on peut le voir sur les graphiques ci-dessous. En effet, au niveau de toutes ces zones d'analyse, le pourcentage de ménages souffrant d'insécurité alimentaire a augmenté d'au moins 15 pourcents. Il s'agit de :

- Les régions côtières du Sud (Sud HT 08) et de la Grand'Anse (Grand'Anse HT08) ;
- La zone de l'Artibonite HT03;
- Les quartiers pauvres de Cité soleil, de Port-au-Prince et la Croix-des-Bouquets;
- Le département du Nord-Est.



¹ Arniquet, Chardonnières, Coteaux, Ile à Vache, Les Anglais, Port à Piment, Port Salut, Roche à Bateau, Saint-Jean du Sud, Tiburon

² Les arrondissements de Grande-Rivière-du-Nord et de Saint-Raphaël

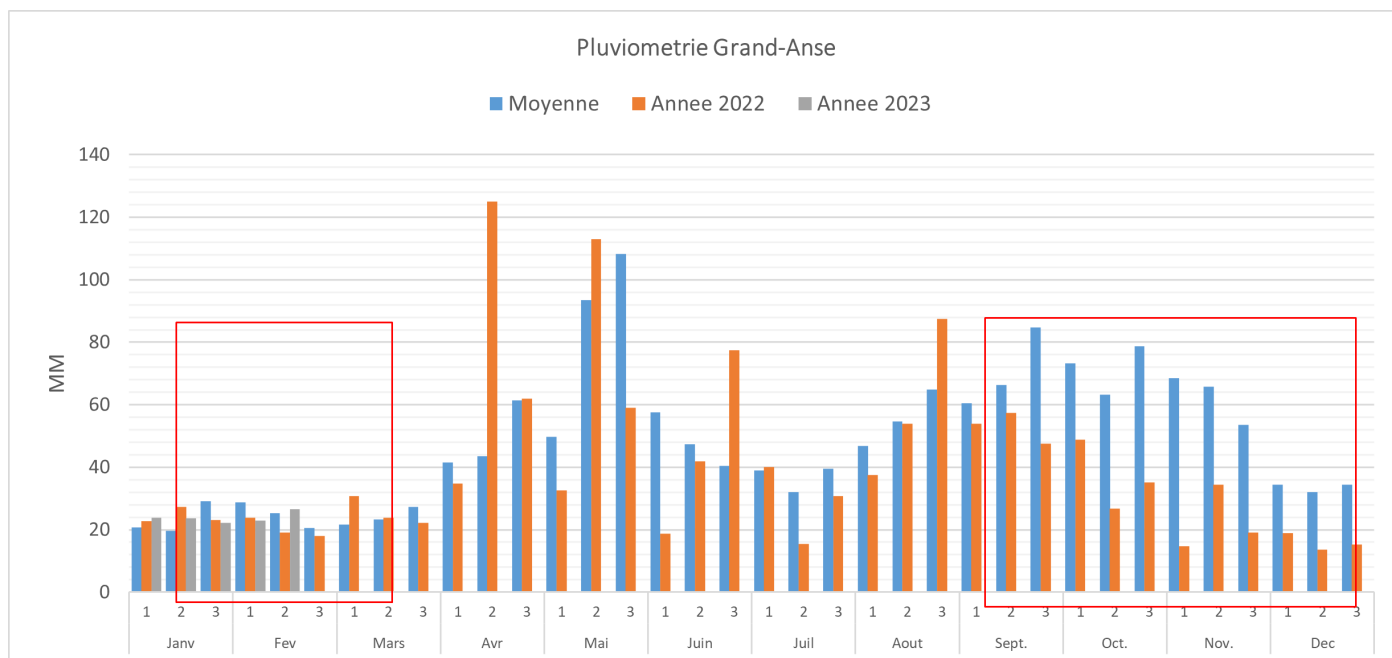
³ Ennery, Gros-Morne, Marmelade, Saint-Michel de l'Attalaye

⁴ Anse à Veau, Miragoâne, Petite Rivière des Nippes, Arnaud, Petit Trou des Nippes

Les zones côtières du Sud et de la Grand'Anse

En plus des chocs auxquels le pays fait face de manière générale notamment la décélération du Produit Intérieur Brut (PIB), l'inflation soutenue, l'insécurité dans la zone métropolitaine affectant tous les départements du pays, cette zone a subi successivement :

- L'impact de l'ouragan Matthew duquel la population ne s'est toujours pas relevée ;
- Le séisme de 2021 dont les impacts sont encore visibles - les populations de ces zones ont reçu relativement peu d'assistance sur leurs moyens d'existence, l'essentielle de l'assistance ayant répondu aux besoins alimentaires urgents, sans pouvoir soutenir ces populations suffisamment dans leur relèvement;
- Divers épisodes de sécheresse et particulièrement celle de 2022 qui se prolonge encore (voir le graphique ci-dessous). Ceci qui fait planer beaucoup d'inquiétudes quant à la réussite de la prochaine campagne agricole de printemps qui devrait déjà être en cours depuis plus ou moins un mois. Le niveau des stocks des ménages devrait également être relativement faible sur la période au vue des faibles performances agricoles.



La région rizicole de l'Artibonite

La région rizicole de l'Artibonite est de loin la plus grande zone de production agricole du pays avec ses 15 000 à 22 000 hectares de terre irriguées. La fédération des associations d'Irrigants de la Vallée de l'Artibonite (FASIVAL) compte entre 25 000 à 30 000 producteurs qui travaillent et dépendent de ce secteur. Depuis plusieurs années, ils sont nombreux à abandonner leurs parcelles pour échapper à la fureur des gangs mais en particulier au cours de la fin de cette année 2022 jusqu'à la période de l'analyse en mars 2023. Cette situation risque de continuer à se détériorer au cours de l'année.

D'un autre côté, en raison de l'activité des gangs, les systèmes d'irrigation ont été endommagés et n'ont pas été entretenus, ce qui rend les parcelles très vulnérables à la sécheresse. Bien que classée en phase 3 de l'IPC (Crise), cette zone est caractérisée par un taux élevé d'insécurité alimentaire avec 50% de la population en insécurité alimentaire élevée (Phase 3 de l'IPC et plus). Au cours des quatre dernières années, la tendance de cette insécurité alimentaire est passée de 35% à 50%.



Nord-Est

L'un des facteurs de causalité de la situation du Nord-Est est la situation de sécheresse récurrente enregistrée sur une bonne partie du département.

Si, pour toutes les zones d'analyse mentionnées précédemment, les facteurs de causalités paraissent évidents, la situation du Nord-Est paraît à première vue un peu plus surprenante, dans la mesure où d'une part, le Nord-Est est l'un des départements où les échanges transfrontaliers sont les plus importants et d'autre part, ce département héberge l'un des deux parcs industriels d'Haïti.

Assistance alimentaire

Durant le dernier trimestre de l'année 2022, l'assistance alimentaire a été sévèrement perturbée, car la criminalité qui a atteint des taux sans précédent avec la montée en puissance des groupes armés et des réseaux criminels qui ont bloqué l'économie du pays, l'accès aux infrastructures essentielles et les transports. Les acteurs humanitaires ont vu leur capacité d'intervention extrêmement limitée. Des scènes de pillage d'entrepôt des partenaires ont été enregistrées pendant le mouvement « *bwa kale* » dans les départements de l'Artibonite, de la Grand'Anse, du Sud et du Sud'Est.

La mise en place d'un Groupe d'Accès Humanitaire travaillant sur la négociation de l'accès aux populations affectées vivant dans les quartiers principalement impactés par les violences urbaines a permis d'améliorer l'accès dans ces zones. Ainsi, au cours de la période de septembre 2022 au 15 février 2023, les acteurs humanitaires ont fourni une assistance alimentaire d'urgence à 429 203 bénéficiaires, soit 4,33 % de la population analysée.

Il est important de souligner que deux strates (Cité soleil et Croix des bouquets) ont enregistré entre 26% et 30% de taux de couverture de l'assistance alimentaire supérieur donc au seuil de 25 % où les personnes touchées ont bénéficié d'une aide sous forme de ration ou de transfert monétaire couvrant au moins 25 % de leurs besoins alimentaires. Notons que le taux de couverture de l'assistance alimentaire d'urgence est obtenu par le ratio entre la population totale par zone de moyens d'existence et le nombre de personnes bénéficiaires d'une aide concourant directement à l'amélioration de leur accès à l'alimentation. Chaque famille considérée a bénéficié d'au moins \$ 50 USD correspondant à plus de 25 % des 2100 Kcal recommandés et de la valeur du panier alimentaire (décembre 2022).

En dépit d'une assistance alimentaire sur le dernier trimestre 2022, celle-ci a été inférieure au seuil de l'IPC dans plusieurs zones de moyens d'existence pour être considérée comme significative (moins de 25%). Plusieurs zones classées en Phase 4 de l'IPC lors l'analyse IPC de septembre 2022 n'ont enregistré aucune assistance permettant de couvrir au moins 25 % des besoins des familles, plus particulièrement l'Artibonite HT03, du Nord HT03 et du Sud'Est HT07. Cette situation perdurera dans la période projetée selon les données fournies de l'assistance alimentaire humanitaire, programmée et financée, ce qui est une situation extrêmement préoccupante.



FOCUS SUR LA SITUATION DE LA ZONE METROPOLITAINE DE PORT -AU-PRINCE (ZMAP)– MARS 2023

Dans son ensemble, la sécurité alimentaire des ménages de la zone métropolitaine continue de se dégrader ces quatre dernières années. En 2019, la ZMPAP comptait environ 856 000 personnes en Phase 3 de l'IPC (Crise) ou plus, 980 000 en 2021, puis 1 114 000 en 2022. En 2023, pour la période projetée, il est estimé un peu plus de 1 118 000 de personnes en Phase 3 de l'IPC (Crise) ou plus. Même si la hausse des populations en Phase 3 de l'IPC ou plus semble avoir ralenti sur la dernière année d'analyse, elle a été continue et a augmenté de plus de 30% sur ces quatre dernières années. Plus spécifiquement, les populations en phase 4 de l'IPC (Urgence) et plus ont augmenté de plus de 110% sur ces quatre années, passant de 227 660 à 480 262 personnes. Elles comptaient pour moins de 10% du total des ménages analysés de la ZMPAP en 2019 et représentent en 2023 près de 21%. Plus des deux tiers de ces populations en Phase 4 de l'IPC (près de 326 000 personnes) sont concentrées dans les quartiers pauvres et très pauvres des communes de Cité Soleil et de Port-au-Prince.

Suite à l'analyse IPC de septembre 2022, il avait été estimé que 5% des populations de la commune de Cité Soleil étaient en Phase 5 de l'IPC (catastrophe), soit 19 200 personnes. Dans les mois qui ont suivi la publication de cette analyse, cette situation alarmante a pu faire l'objet d'une assistance alimentaire d'urgence exceptionnelle. Selon les données de l'assistance alimentaire recueillies par le secteur Sécurité alimentaire, plus de 170 000 personnes ont été atteintes par une aide alimentaire d'urgence (en nature ou en argent) couvrant au moins 25% de leurs besoins caloriques journaliers sur les six derniers mois. Même si le maintien de cette assistance alimentaire n'a pas été confirmée pour la période projetée, l'ampleur et l'intensité des interventions des partenaires humanitaires dans la commune de Cité Soleil justifie le glissement des 19 200 personnes de la Phase 5 de l'IPC (catastrophe) vers des phases IPC inférieures pour la période considérée.

Plus globalement pour la période projetée, la ZMPAP se caractérise par une situation légèrement plus dégradée qu'estimée en septembre 2022. Selon les hypothèses formulées durant la précédente analyse, la situation devait légèrement s'améliorer, passant de 1 114 000 de personnes en phase 3 de l'IPC ou plus à 1 108 000 de personnes pour la période projetée de mars à juin 2023. Finalement, la mise à jour des hypothèses sur cette projection révèle que la situation devrait continuer de se dégrader avec 1 118 000 de personnes en phase 3 de l'IPC ou plus (moins de 1% de hausse). Le contexte sécuritaire de la ZMPAP (kidnapping, braquages et pillages) reste préoccupant et nuit significativement à la reprise des activités économiques et au déplacement des personnes et des biens dans la capitale. Les ménages les plus vulnérables et sans emploi stable manquent d'opportunité de travail pour subvenir à leurs moyens d'existence et à leur alimentation.

Selon OCHA (rapport de situation n°7 – 17/01/23), la présence de postes de police et l'intensification des patrouilles dans nombre de ces zones n'ont pas suffi à endiguer la capacité des gangs dans les quartiers de la capitale. Au cours de l'année 2022, le HCDH (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) a enregistré 2 084 meurtres, 1 552 blessés des suites des violences des gangs armés, et 1 114 cas de kidnappings, un bilan sans précédent dans l'histoire du pays. Les pénuries récurrentes de carburant et la forte hausse de leur prix sur le marché parallèle contribuent à ces contraintes de déplacement des personnes et des biens. Toujours selon ce rapport de situation n°7 d'OCHA, les circuits de distributions officiels semblent tourner à vide et de très nombreuses stations-services restent fermées. Parallèlement, le prix du carburant sur le marché noir a explosé à plus de 1500 gourdes le gallon, soit 160% de plus que le prix fixé par les autorités.

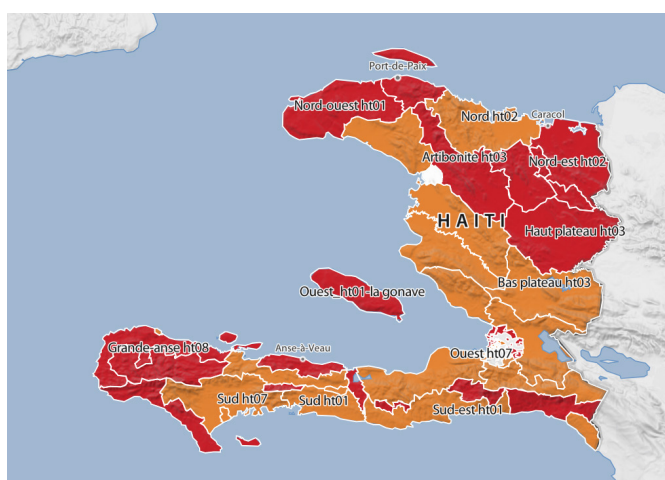
La dernière épidémie du choléra, débuté selon l'OMS par un premier cas le 2 octobre 2022 dans la commune de Cité Soleil, fragilise davantage la situation globalement dégradée de la sécurité alimentaire dans la ZMPAP. Au 18 février, la ZMPAP comptait 15.468 cas suspects, soit près de la moitié du total des cas suspects dans le pays. Avec le début de la nouvelle saison des pluies et les éventuelles inondations de nombreux quartiers pauvres de la capitale, il est à craindre une nouvelle hausse de la propagation de cette épidémie et son incidence négative sur la sécurité alimentaire des ménages les plus vulnérables touchés par le choléra. Les ménages affectés doivent suspendre leurs activités économiques qui proviennent généralement du petit commerce informel, unique source de revenus et ne peuvent plus subvenir à leur alimentation quotidienne.



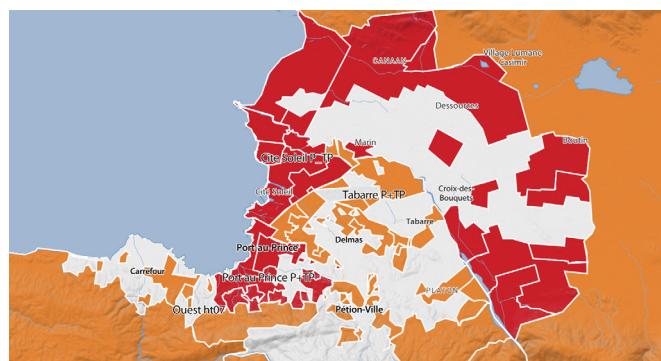
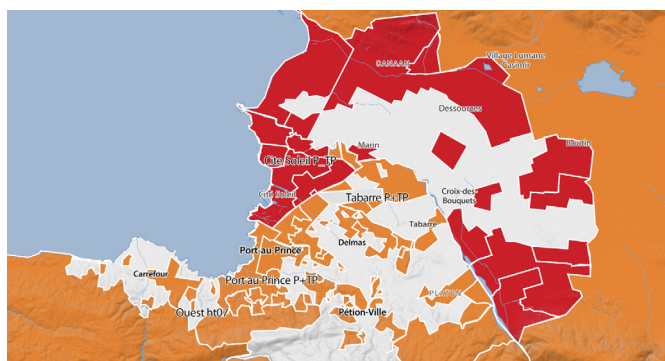
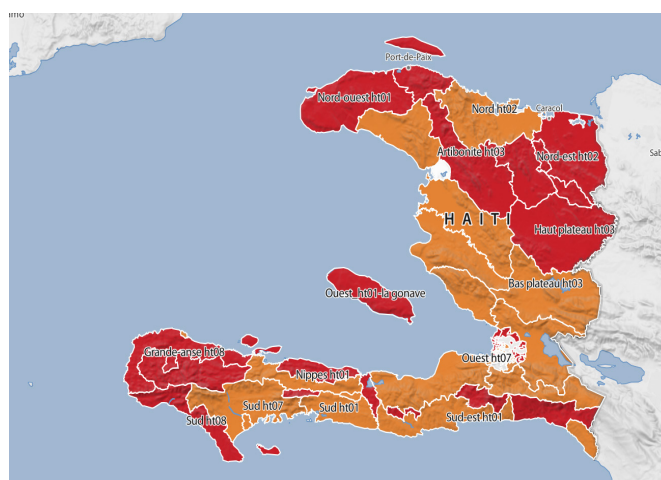
COMPARAISON PAR RAPPORT AUX ANALYSES ANTERIEURES

Par rapport à l'analyse de la période projetée (mars 2023– juin 2023) conduite en septembre 2022, la mise à jour montre une légère détérioration de la situation en terme du nombre de personnes et de phasage de l'IPC, notamment Port-au-Prince (Très pauvre et pauvre) qui est passée de la Phase 3 de l'IPC (crise) à la Phase 4 (urgence). Une augmentation d'un point de pourcentage est observée pour la population en Phase 4 de l'IPC (Urgence), passant de 17% à 18 %, soit près d'1.7 million à un peu plus d'1,8 million en situation d'urgence. Cette augmentation est aussi observée pour la population en Phase 3 de l'IPC (Crise) et plus qui est passée de 48 % à 49 %, soit de 4,7 millions à près de 4,9 millions de personnes en insécurité alimentaire de crise. Parmi les zones ayant subi cette augmentation, on peut mentionner les zones de moyens d'existence de l'Artibonite HT01 et HT04, de la Grand'Anse HT 07, du Nord HT02, du Nord'Ouest Ht 02, de Pétion- ville (TPet P) et de Port - au- Prince. D'autres zones ont connu une légère amélioration notamment les Nippes HT01 et HT07, la ville des Cayes ainsi que la zone de Cité Soleil. Les autres zones qui ne sont pas citées sont restées stables.

Situation projetée mars 2023 – juin 2023



Mise à jour de la situation projetée mars 2023 – juin 2023



COMPARAISON AUX ANALYSES ANTERIEURES

Période d'analyse	Projetée	Mise à jour
Durée	mars 2023 - juin 2023	mars 2023 - juin 2023
Population analysée	9 906 757 00	9 906 757
Pourcentage en phase 3 de l'IPC et pire	48%	49%
Population en phase 3 de l'IPC et pire	4 711 535	4 890 233
Population en phase 3 de l'IPC	3 038 489	3 082 278
Pourcentage en phase 3 de l'IPC	31%	31%
Population en phase 4 de l'IPC	1 653 839	1 807 955
Pourcentage en phase 4 de l'IPC	17%	18%
Population en phase 5 de l'IPC	0,3%	0%
Pourcentage en phase 5 de l'IPC	19 206	0
Assistance	Assistance Inclue	Sans inclusion de l'assistance

RECOMMANDATIONS POUR L'ACTION

INTERVENTIONS D'URGENCE : Aussi bien pour les zones classées en Phase 3 de l'IPC (crise) que pour celles en Phase 4 de l'IPC (Urgence), une action urgente est incontournable pour assister les ménages les plus pauvres et les plus affectés en vue de subvenir au besoin de sauver leurs vies, réduire leurs déficits de consommation alimentaire et d'éviter un effondrement total de leurs moyens d'existence.

APPUI AUX MOYENS D'EXISTENCE : Compte tenu de la concomitance avérée des chocs récurrents (sécheresse, hausse des prix, l'insécurité, rareté de carburant, séisme, inondation...) qui ont affecté les ménages vulnérables ces dernières années, des actions de restauration et de développement des moyens d'existence et des avoirs sont indispensables afin de réduire leur dégradation progressive. Cette assistance devrait d'abord viser à un appui aux intrants agricoles et d'élevage, des crédits ruraux, des appuis en matériels, ...en vue de faciliter la mise en place de la campagne agricole (printemps et été 2023) et la restauration des moyens d'existence (activités génératrices de revenus, l'élevage, transferts d'argent, etc.).

ARTICULATION ENTRE L'URGENCE ET LE DEVELOPPEMENT : Compte tenu de la forte influence des facteurs structurels de risques d'insécurité alimentaire aiguë des ménages (développement agricole, accès aux services de base, gouvernance...) et le besoin de favoriser le lien entre l'urgence et le développement, il est primordial de repenser les stratégies d'intervention et de revoir les perspectives afin d'avoir des effets plus durables et structurels sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages.

Activités de surveillance et d'actualisation de la situation

Il est crucial de renforcer le système de surveillance et d'alerte précoce en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Considérant qu'il est primordial de continuer à suivre de près la situation, il est important d'opérationnaliser la mise en place des sites sentinelles pour la collecte des données au niveau ménage ainsi qu'au niveau communautaire ce qui permettra d'alimenter la base de données pour les prochains cycles d'analyse IPC.

Par ailleurs, il est donc recommandé de :

- Suivre les conditions de démarrage de la prochaine campagne de printemps (mars/juin 2023) ainsi que l'évolution de la pluviométrie tout au long de la campagne.
- Appuyer techniquement et financièrement la redynamisation des observatoires et le renforcement du système d'information de la sécurité alimentaire de la CNSA ainsi que la mise en œuvre de l'IPC dans le pays.
- Sensibiliser les différents partenaires de la CNSA à s'impliquer plus activement dans les diverses activités du Groupe de Travail Technique de l'IPC (GTT) en vue d'une plus large participation.
- Améliorer la diffusion des produits de l'IPC au niveau central et décentralisé en utilisant tous les canaux de communication et toutes les langues appropriées. Faire le plaidoyer pour la poursuite des assistances humanitaires dans les communes prioritaires.



PROCESSUS ET MÉTHODOLOGIE

Le présent rapport est le produit d'une actualisation de l'analyse IPC de l'Insécurité Alimentaire Aiguë conduite en septembre 2022. Cet atelier a été réalisé du 1er au 3 mars 2023 sous le leadership de la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) avec l'appui technique de l'Unité de Support Global (GSU) de l'IPC et avec la participation de cadres des :

- Ministères de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (USAI/MARNDR), de l'Economie et des Finances (MEF), de l'Environnement, UHM/ MARNDR, IHSI, PNCS.
- Organisations non gouvernementales (AVSI, Concern Impact/REACH, MOJDE, Plan International Haïti, Save the Children, USFAH, WBG, WHH-AAA, World Wide).
- Agences du Système des Nations-Unies (FAO, PAM et UNICEF)
- Secteur Sécurité Alimentaire (FSC).
- CNSA (niveau central et au niveau départemental).

Ressources

Cette mise à jour s'est principalement basée sur :

- Des informations satellitaires tirées de différents sites spécialisés notamment les sites du PAM (DATAVIZ), FEWSNET, USGS, FAO, CariCOF ;
- Des indicateurs économiques tirés des rapports de IHSI, BRH, Dave Haïti, trading economics ;
- Des Bulletins d'informations des observatoires décentralisés de la sécurité alimentaire et Nutritionnelle de la CNSA ;
- Des publications périodiques de la CNSA (Le panier alimentaire et conditions de sécurité alimentaire) et de FEWSNET ;
- Des rapports de situation du MSPP (Ministère de Santé Publique et de la Population) sur l'épidémie de choléra ;
- Des rapports des interventions des Cluster Sécurité Alimentaire (SECAL) ;
- Des prévisions météorologique et climatologique de l'UHM ;
- Des rapports de l'OIM sur la situation sécuritaire et des populations déplacées ;
- Les journaux de AlterPresse sur le licenciement des ouvriers ;
- Des articles de Panel magik sur la violence des gangs ;
- Des articles de CEPAM-1410 relatifs à une alerte de sécheresse lancée par ODVA.

Sur la base de preuves issues de ces différentes sources, les analystes se sont strictement basées sur les protocoles du « Manuel technique IPC version 3.1 » Conformément au protocole, le niveau de preuve pour cette mise à jour est « élevé (***) » à l'exception de la ville des Cayes où le niveau de preuve est « moyen (**) »

L'analyse s'est réalisée en présentiel. Toutefois, les discussions en plénière ont été réalisées de manière virtuelle et présentielle afin de faciliter la participation de certains partenaires.

Ce que sont l'IPC et l'IPC de l'insécurité alimentaire aiguë ?

L'IPC consiste en une série d'outils et de procédures qui servent à classer le niveau de sévérité et les caractéristiques des crises alimentaires et nutritionnelles ainsi que de l'insécurité alimentaire chronique sur la base de normes internationales. L'IPC se compose de quatre fonctions qui se renforcent mutuellement; chacune d'elles s'accompagne d'un ensemble de protocoles (outils et procédures) spécifiques. Les paramètres fondamentaux de l'IPC comprennent l'établissement d'un consensus, la convergence des preuves, la redevabilité, la transparence et la comparabilité. L'analyse IPC vise à fournir des indications pour la réponse d'urgence de même que pour la politique de sécurité alimentaire et la programmation à moyen et long terme.

Pour l'IPC, l'insécurité alimentaire aiguë se définit par toute manifestation d'insécurité alimentaire dans une zone spécifiée à un moment donné et dont le niveau de sévérité menace des vies et/ou des moyens d'existence quelles qu'en soient les causes, le contexte ou la durée. Elle est très sujette aux variations, de même qu'elle peut survenir et se manifester au sein d'une population en un court laps de temps suite à des changements brusques ou des chocs qui ont un impact négatif sur les déterminants de l'insécurité alimentaire.

Pour de plus amples informations, contacter:

Jean Ulysse Hilaire

Président du GTT
haiticnsa@gmail.com

Unité de soutien global IPC
www.ipcinfo.org

Cette analyse a été conduite sous le parrainage de MARNDR/CNSA. Elle a bénéficié du soutien technique et financier de FAO et l'USG.

Classification de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition conduite à l'aide des protocoles IPC, développés et mis en œuvre par le Partenariat mondial de l'IPC - Action contre la faim, CARE, le CILSS, le EC-JRC, la FAO, FEWSNET, le groupe sectoriel (cluster) sécurité alimentaire, le groupe sectoriel (cluster) malnutrition, l'IGAD, Oxfam, PROGRESAN-SICA, la SADC, Save the Children, l'UNICEF et le PAM.

LIMITES DE L'ANALYSE

Les analystes ont principalement identifié comme limite à cette mise à jour les éléments suivants :

- Les catégories des quartiers moyens et mieux lotis de la zone métropolitaine n'ont pas pu être analysées en raison de la non disponibilité des informations.
- La classification faite par grandes zones de moyens d'existence peut toutefois revêtir des disparités importantes à l'échelle communale, suivant l'existence de facteurs dynamisants comme la présence de systèmes irrigués en fonctionnement ou de facteurs contraignants comme un fort isolement géographique ou une anomalie climatique localisée. La phase de la zone est déterminée par la règle des 20% de classification de la population, conformément aux protocoles IPC, certaines populations pouvant faire face à des conditions pires.
- L'analyse est faite sur la base des données de population de 2015 faute de données de population plus récentes désagrégées par section communale. D'un autre côté, on sait qu'il y a un fort mouvement de population de certains quartiers/communes où la violence des gangs est plus intense vers d'autres quartiers/communes relativement plus calmes. Les chiffres sont certainement sous-estimés pour certaines communes et sur estimées pour d'autres.
- L'absence de certains secteurs ou institutions (santé, nutrition, eau-hygiène, assainissement) en raison des troubles socio-politique est à noter en dépit des efforts de la CNSA pour élargir l'équipe d'analystes.
- Cette mise à jour est basée sur des facteurs de résultat de l'ENSSAN 2022 dont la collecte a été réalisée en septembre 2022.

Partenaires de l'analyse IPC:

MARNDR/USAI, MEF, MDE, UHM/ MARNDR, CNSA (niveau central et décentralisé), Concern Worldwide, PAM, FAO, UNICEF, Food Security Cluster (FSC), IHSI, Impact/REACH, MOJDE, Plan International Haïti, PNCS, WHH-AAA, Save the Children, USFAH, AVSI, WBG. Avec le support technique de l'Unité de Support Global de l'IPC (USG).